

UN SECTEUR DE LA
"SOUMISSION FORMELLE"
LA PLANTATION VILLAGEOISE

AFFOU Yapi

Octobre 1980

Toute science serait superflue si l'apparence et l'essence des choses se confondaient.

Le Capital, Livre III, tome III p. 196.

Introduction

En se fondant sur l'entreprise industrielle qui semble être le type achevé de l'entreprise capitaliste, la théorie marxiste orthodoxe et l'économie politique académique ont retenu certains critères pour caractériser toute forme de production. Dans cette mesure, une exploitation sera dite capitaliste si elle obéit aux conditions suivantes :

- la propriété privée des moyens de production
- le degré d'intégration des produits du travail au système marchand.

Selon que l'exploitation se consacre à la production d'une denrée essentiellement destinée au marché, on la qualifiera de capitaliste, en oubliant que tout rapport marchand n'est pas nécessairement un rapport capitaliste.

- l'emploi du travail salarié et cela quelle que soit la structure de la main-d'oeuvre salariée utilisée.

- la dimension de l'exploitation, c'est-à-dire très souvent le degré relatif de richesse des propriétaires. Dans ce sens, les petites et moyennes exploitations seront caractérisées de familiales ou d'artisanales. A cet égard, la distinction qu'établit Samir Amin entre deux familles d'économie de plantation est révélatrice : la famille des "plantations capitalistes "Koulaks" de type ghanéo-ivoirien" et celle des "micro-plantations familiales de type camerounais" (1).

Quelquefois même, lorsque les plus grandes exploitations considérées a priori comme capitalistes ne satisfont pas entièrement aux normes de fonctionnement en vigueur dans l'entreprise capitaliste industrielle, on se croit tout de même obligé de les réduire à cette dernière. D'où l'emploi des termes "embryon", "germe" ou des préfixes "quasi", "proto" (2) etc... qui, loin de réduire les difficultés d'analyse, ne font que les esquiver.

(1) Samir Amin : La question paysanne et le capitalisme p. 59.

(2) Teye Gurmu : Le développement du capitalisme agraire au Ghana in Samir Amin : L'Agriculture africaine et le capitalisme.

La pire des aberrations théoriques consiste généralement à considérer isolément chacun de ces critères. Ainsi, tantôt le capitalisme passe pour être synonyme de grande exploitation ou de rapports marchands tantôt celui d'une forme de production où existe soit la propriété privée des moyens de production soit le travail salarié.

Et d'ailleurs, la définition demeure insuffisante même lorsque les critères sus-cités sont inséparablement pris en compte.

1°) Pour qu'il y ait capitalisme, en effet, il faut -condition non suffisante en dehors de l'ensemble de celles qui vont suivre- que lesdits moyens de production soient du capital ; c'est-à-dire une marchandise ou une valeur s'auto-valorisant. D'autre part, le droit de propriété sur ces moyens de production doit être effectif. Car un simple usager ou un possesseur n'est pas à confondre avec un propriétaire. Ce dernier devant avoir simultanément la propriété juridique et la propriété réelle (droit de contrôle) du capital (rapport social). En un mot, l'exploitation capitaliste est d'abord une unité autonome de production et d'accumulation : libre organisation et libre décision du capitaliste qui doit peser de tout son poids sur les prix.

2°) Toute production sociale recèle un but (avoué ou inavoué). Ce but peut-être la création de valeur d'usage pour la consommation de l'unité de production tout comme il peut viser la recherche du profit. Ce dernier cas suppose la création de valeurs d'échanges, de valeur. C'est l'objet de la production capitaliste.

3°) Créer de la valeur signifie transformer la plus-value en capital. Autrement dit, accroître les capacités productives de l'exploitation en vue de reproduire les conditions de production à une échelle toujours plus large. Dans cette logique, le capitalisme ne peut se passer d'un procès de reproduction élargie du capital. Ce qui n'est nullement à confondre avec une croissance par simple homothétie (1). Dans la production capitaliste, le problème de l'appropriation et de l'affectation de la plus-value est capital. Qui s'approprie la plus-value, et à quelle fin ? Si cette plus-value est extorquée à titre principal par le planteur aux fins d'accumulation (reproduction élargie) alors ce dernier est un capitaliste.

(1) Philippe Mainié : Les exploitations agricoles en France. "QUE Sais-je"
PUF 1971.

4°) Pour réaliser efficacement cette accumulation, une organisation rigoureuse du travail est mise sur pied qui permet à la fois une extorsion de plus-value absolue et de plus-value relative : division sociale et technique rationnelle du travail, spécialisation ... des structures adéquates d'auto-valorisation du capital.

Tous ces éléments mis en évidence seront testés en prenant l'exemple des grandes plantations villageoises du canton Ketté. Cet exemple paraît intéressant pour plusieurs raisons. Ces exploitations correspondent à première vue au modèle communément qualifié de capitaliste : une superficie très largement supérieure à la moyenne ivoirienne, -un minimum de 50 ha- et qui tend à s'agrandir continuellement ; l'emploi d'une main-d'oeuvre rémunérée et étrangère à l'unité domestique ; la production d'une denrée destinée au marché et dont les planteurs semblent être les principaux bénéficiaires.

L'intention qui a guidé le choix de cet exemple n'est pas de souscrire aux thèses simplistes concernant le développement du capitalisme dans l'agriculture. Elle consiste au contraire à montrer que l'analyse scientifique exige de s'élever au-dessus des apparences pour rechercher la réalité sous-jacente. Au niveau du champ d'investigation retenu, la réalité est que la plantation villageoise n'est pas un cadre autonome de production et d'accumulation, une exploitation capitaliste. Cependant, le capital social pénètre le procès de production en amont et en aval de la production immédiate et, dans sa logique inclusive, intègre dans son propre procès de valorisation toutes les formes de production qui lui étaient jusque-là étrangères en les vidant de leur contenu premier. Il y a donc soumission des procès de travail et de production (de cette exploitation) au mode de production capitaliste. Cette soumission ne signifie pas transformation de ces procès mais simple changement des conditions de la production. Voilà pourquoi, au lieu des schémas théoriques "d'entreprise capitaliste" "d'économie paysanne" de "petite production marchande", "d'économie de cueillette" etc... qui occultent cette dépendance de l'exploitation agricole et donc ignorent la complexité de la structure et du fonctionnement des plantations villageoises, il a été provisoirement fait recours au concept de ""soumission formelle du travail au capital", lequel privilégie le phénomène social total, seul cadre révélateur de l'essence des micro-phénomènes.

Pour le développement de ce point de vue, deux parties seront abordées.

- 1 - La production immédiate : un rapport apparent
- 2 - De la nécessité d'aller au-delà des apparences.

I - LA PRODUCTION IMMEDIATE : UN RAPPORT APPARENT

Les planteurs seront d'abord vus dans le cadre étroit du village sans que soient envisagés leurs rapports avec le capital social. Tout le raisonnement qui sera fait tendra à présenter le planteur comme un producteur autonome dont l'exploitation est caractérisée par une certaine organisation technique et sociale du travail : une situation de sous-équipement, la persistance du procès de production antérieur, un rapport salarial.

A - L'organisation technique de la production

Il sera question de mettre en évidence le niveau d'équipement des grandes plantations villageoises et les procédés techniques de production qui en sont le corollaire.

1 - Une situation de sous-équipement

Une caractéristique des exploitations villageoises est qu'elles sont sous-équipées. Ce sous-équipement s'apprécie en fonction des besoins réels des plantations considérées et non en fonction du niveau d'équipement des petites ou moyennes exploitations. Car la démarche contraire masquerait le sous-équipement effectif ou absolu.

Avant de faire l'inventaire des instruments de travail utilisés par les grands planteurs signalons que, dans notre exposé, nous ne tiendrons pas compte des instruments tels les machettes et les limes qui sont utilisées traditionnellement par tout exploitant. Seuls seront tenus en compte les 'nouveaux' instruments.

Tableau 28 : NOMBRE D'INSTRUMENTS DE PRODUCTION ET LEUR PROPORTION PAR EXPLOITANT

Nomenclature	Nombre d'instruments	Propriétaires	Moyenne possédée
Atomiseurs	185	46	4
Tronçonneuses	30	24	0,5
Décortiqueurs	41	27	1
Camions ou camionnettes	45	31	1
Ebrancheurs ou sécateurs	100	46	2

La stratification des planteurs selon le nombre d'instruments précise davantage l'état de sous-équipement de la grande exploitation villageoise.

Tableau 29 : STRATIFICATION DES PLANTEURS SELON LE NOMBRE D'INSTRUMENTS

ATOMISEURS		TRONÇONNEUSES	
Nombre	Propriétaires	Nombre	Propriétaires
1 atomiseur	3	1 tronçonneuse	19
2 ou 3 atomiseurs	17	2 -"-	4
4 à 6 -"-	23	3 -"-	1
7 à 9 -"-	1		
10 atomiseurs et +	2		
TOTAL	46	TOTAL	24

DECORTIQUEURS		CAMIONS ET CAMIONNETTES	
Nombre	Propriétaires	Nombre	Propriétaires
1 décortiqueur	16	1 camion	22
2 -"-	8	2 -"-	5
3 -"-	3	3 -"-	3
		4 -"-	1
TOTAL	27	TOTAL	31

EBRANCHEURS OU SECATEURS	
Nombre	Propriétaires
1 ébrancheur ou sécateur	9
2 -''- -''-	17
3 à 6 ébrancheurs ou sécateurs	9
7 à 10 -''- -''-	2
T O T A L	37

L'inventaire montre qu'il y a eu un effort d'équipement et surtout de diversification des instruments de travail. En effet, outre les instruments traditionnels que sont la machette, la hache et la lime, on rencontre chez plusieurs planteurs des atomiseurs, des tronçonneuses, des décortiqueurs, des sécateurs et des ébrancheurs. Ces nouveaux instruments n'ont plus le caractère polyvalent qu'avaient la machette, la houe et la hache. Ils sont faits pour des tâches bien précises ; en somme des instruments spécialisés.

A la spécialisation de ces instruments s'ajoute leur performance. Par ailleurs l'énergie humaine n'est plus l'élément principal du procès. Avec les instruments à moteur comme la tronçonneuse, l'atomiseur et le décortiqueur, le travail est allégé ; une partie de l'énergie humaine est économisée et peut s'investir ailleurs que dans la production.

Au plan quantitatif, que retenir des tableaux ?

- Tous les planteurs recensés possèdent des atomiseurs. Ce qui leur permet de veiller à la santé de leurs plantes.

- La tronçonneuse n'a pas totalement réussi à remplacer la hache. Près de la moitié des planteurs n'en possèdent pas encore. Certains parmi eux louent celles des voisins tandis que d'autres en empruntent à des parents au moment de l'abattage des grands arbres.

- La situation est identique pour les décortiqueurs.

- Un tiers environ des planteurs n'a aucun véhicule. Pour leur déplacement, ces personnes se contentent des taxis-brousses ou bien profitent des camionnettes de leurs voisins de champs. Pour l'acheminement de leurs produits, ils font appel aux services des acheteurs.

- L'usage des sécateurs et des ébrancheurs n'est pas généralisé parce que ces instruments sont fortement concurrencés par la machette.

Comme on le constate, non seulement tous les planteurs ne possèdent pas tous les instruments de travail mais en plus, ceux qui en sont propriétaires n'en ont pas en quantité suffisante.

Il s'ensuit que le travail n'est pas fait selon les normes exigées. Il est réalisé de façon artisanale et, occasionne beaucoup de perte de temps ; d'où un faible rendement des plantations.

- Les engrais sont très peu utilisés par les planteurs. Sept parmi les planteurs recensés (1) n'en ont jamais utilisé, 27 n'en ont plus utilisé depuis environ 7 ans, 5 n'en ont pas utilisé depuis la campagne 1975-76. Au cours de la campagne agricole 1976-77, 7 planteurs seulement ont utilisé de l'engrais mais en quantité insuffisante : moins de 5 tonnes pour une superficie moyenne de 80 ha. Au niveau des produits de lutte phyto-sanitaire tels le lindane, les planteurs font un peu plus d'effort, mais un effort qui reste tout compte fait insuffisant. D'après les renseignements que nous avons, les planteurs de notre échantillon utilisent en moyenne 120 litres de lindane par an pour une superficie d'environ 80 ha. Ce qui est, selon le service local de la SATMACI d'Adzopé, très en-dessous des normes.

2 - La persistance du procès de production antérieur

Le niveau de l'équipement des planteurs conditionne les techniques de production qui, elles-mêmes, agissent sur la qualité du produit.

Les procédés techniques utilisés dans les plantations villageoises rappellent singulièrement ceux du système agricole traditionnel. Les mêmes opérations agricoles sont réalisées au même moment de l'année : défrichage, abattage, brûlis de décembre à mars et semis dès les premières pluies.

(1) L'enquête s'est déroulée de 1977 à 1978 et a porté sur une cinquantaine de grands planteurs environ.

Aucune préparation particulière du sol n'est réalisée avant la mise en place des cultures. Les cacaoyers et les caféiers sont associés aux vivriers sans aucun ordre précis ni intervalle régulier. La mise en terre des plants est faite en semis direct (comme des graines de maïs) ou par repiquage. Même lorsqu'ils utilisent des sachets de pépinières, les planteurs ne respectent pas toujours les normes de trouaison (1).

Pendant les deux premières années, les cacaoyers et les caféiers bénéficient du sarclage que les femmes font d'ordinaire dans les parcelles de vivriers. Certains planteurs, quant à eux, préfèrent abandonner les jeunes plants à la végétation adventice pendant au moins deux ans. C'est passée cette période qu'ils commencent à leur prodiguer les premiers soins. Ces soins consistent normalement en trois nettoyages par an -un avant et un après la récolte et le troisième au début des grandes pluies- combinés avec des traitements anti-capsides et phyto-sanitaires, l'épandage d'engrais, la taille des branches etc... Mais la réalité du terrain montre que seules quelques parcelles sont effectivement assez bien entretenues. La règle générale c'est que certaines opérations commencent trop tard ou sont pratiquées de manière épisodique.

La récolte elle-même -l'une des opérations les plus indispensables- n'est pas réalisée convenablement. Au lieu de ne récolter que les cerises en pleine maturité -ce qui exige 4 ou 5 passages à 2 semaines d'intervalle- les planteurs ne font qu'un seul passage dans la parcelle, récoltant du même coup cerises vertes, mûres et noires. Il en est de même pour le cacao où les planteurs trouvent trop pénible le rythme d'un passage tous les 15 jours sur chaque arbre et ce, à partir du mois d'octobre.

La conséquence de ces techniques de production est que des parcelles entières restent sans aucun soins pendant plusieurs années ; des fèves gement à l'intérieur de leurs cabosses, et des cerises trop mûres s'égrènent. La qualité du produit et les rendements s'en trouvent affectés.

L'état des procédés techniques de production explique pourquoi la productivité des plantations est très fortement soumise aux variations climatiques.

(1) Cf. Conseils SATMACI.

L'organisation de la production ne concerne pas seulement les procédés techniques. Elle concerne aussi la manière dont les tâches sont réparties entre les différents producteurs : division technique et sociale du travail.

Au plan technique, il n'y a pas de spécialisation des travailleurs (main-d'oeuvre, chef d'exploitation) par opération agricole. Les producteurs et particulièrement les manoeuvres participent à toutes les opérations. Même lorsqu'il s'agit d'opérations pouvant se faire simultanément (par exemple la récolte, le ramassage, l'écabossage et le transport vers les lieux de fermentation ou de séchage), la division technique du travail n'intervient pas. De cette manière, tous les travailleurs exécutent ces travaux les uns après les autres.

Au plan de la division sociale, l'économie de plantation n'a pas entraîné de changement notable dans l'organisation du travail. Comme dans l'agriculture de subsistance, la seule division est celle selon le sexe : les hommes exercent les premiers travaux (défrichage, abattage brûlis etc...); ils y ajoutent la mise en place des cultures commerciales, les soins à procurer aux parcelles âgées de plus de 2 ans. Quant aux femmes elles s'occupent des vivriers, donnent les premiers soins aux jeunes plants de cacaoyers et de caféiers grâce au sarclage ; elles procèdent au ramassage des cabosses et au transport des produits vers les lieux de séchage.

La spécialisation introduite par les instruments de production n'est pas suivie par une spécialisation technique au niveau des hommes. Ainsi, la même personne participe à toutes les opérations du début à la fin du procès.

En définitive, l'économie de plantation en milieu villageois se présente comme une simple insertion du cacaoyer et du caféier dans le système agricole traditionnel. L'application de la science et de la technique au procès de production reste négligeable et donc sans effet sur la productivité du travail. De ce fait, les procédés techniques employés dans ces plantations ne peuvent que permettre la création d'une plus-value absolue mais jamais celle d'une plus-value relative.

B - Une explication du sous-équipement

Deux éléments sont à prendre en compte :

- la situation financière des planteurs et
- le statut de la terre.

1 - La situation financière des planteurs

La question qui se pose est de savoir si les planteurs ont suffisamment de moyens financiers pour faire face à leurs problèmes d'équipement. La base de la richesse des planteurs étant le revenu agricole, c'est autour de ce dernier que nous dégagerons les disponibilités financières des exploitants.

Le revenu des planteurs est fondé principalement sur la vente du cacao et du café. Le prix de ces produits échappe entièrement au contrôle de planteurs lesquels ne perçoivent pour leurs activités que l'équivalent d'un salaire. Quant aux industries agro-alimentaires, aux sociétés commerciales et aux spéculateurs, ils sont les gros bénéficiaires du cacao et du café. Ainsi donc au départ, les possibilités d'investissement des planteurs restent bien limitées. Disons plutôt que ceux-ci n'ont pas les moyens d'autofinancer leurs entreprises. Ce qui les défavorise encore plus, c'est leur ignorance des diverses modalités d'accès aux prêts bancaires liés à leur domaine d'activité. Cette ignorance prive la plupart des planteurs d'une source importante de financement de leur investissement.

Le recours au crédit bancaire étant une pratique peu fréquente chez les planteurs, l'achat des instruments de production ne surviendra qu'après certaines dépenses que ceux-ci jugent prioritaires. Quelles sont ces dépenses ?

En 1977, le revenu agricole moyen calculé pour 12 grands planteurs était de 4 000 000 F CFA par an (1). L'utilisation de ce revenu se répartit entre les dépenses de consommation et de scolarisation des enfants, les prêts d'usure, les investissements immobiliers.

(1) Cf. AFFOU (1979).

Depuis la phase d'extension des plantations, les Akyé sont devenus principalement producteurs de cacao et de café et subsidiairement producteurs de vivriers. Ainsi, ils sont obligés de passer par le marché pour obtenir les denrées qui, autrefois, étaient produits directement par eux : viande, poisson, escargots et banane plantain. Or, nous savons que chaque exploitant compte en moyenne 26 personnes (épouses, enfants, personnes apparentées et assimilées) qui vivent au compte du chef d'exploitation. Parmi ceux-ci, 5 individus servent de main-d'oeuvre familiale, 5 personnes auxquels il faut donner une récompense (en nature ou en espèces). La part donnée en espèces varie entre 50 000 et 150 000 F par personne.

Les dépenses de consommation concernent aussi la construction de belles maisons avec le minimum de confort : mobilier, réfrigérateurs, postes de radio, télévision, ventilateurs et climatiseurs etc... Il est à remarquer que la construction de certaines de ces maisons s'échelonne sur plusieurs années du fait des charges familiales multiples auxquelles sont astreints les planteurs.

Au nombre de ces autres charges, la scolarisation des enfants vient en bonne position. Depuis que les fournitures scolaires ont cessé d'être entièrement gratuites et que la sélection scolaire a donné libre cours à la prolifération des écoles privées, les parents sont obligés de déboursier des sommes importantes pour garantir l'instruction de leurs enfants. Et les planteurs du pays Akyé passent par tous les moyens -y compris l'endettement- pour assumer correctement ce qui passe désormais comme leur devoir. Surtout que ceux-ci tirent de la réussite scolaire de leurs enfants une grande fierté et surtout beaucoup d'avantages matériels (1). En effet, dans un pays où il n'existe pas d'assurance vieillesse, assurer une instruction sérieuse à ses enfants c'est garantir du même coup ses propres vieux jours. C'est ainsi qu'en 1977, chaque grand planteur avait en moyenne 9 enfants encore sur les bancs de l'école. Ce qui donne une idée des dépenses consenties par ces planteurs.

En dehors de la consommation familiale et de la scolarisation, le revenu prend la destination des investissements immobiliers (dans les petits centres urbains), du transport (exploitation de taxis), des activités commerciales (boutiques et achat de produits) et de l'usure (dont le taux d'intérêt oscille entre 50 et 100 %).

(1) Chez les personnes défavorisées, la scolarisation d'un enfant est un investissement à terme.

L'investissement d'une partie du revenu agricole dans des activités autres que la plantation peut s'expliquer de la manière suivante : il s'agit pour les planteurs de chercher des solutions plus sûres à leurs problèmes quotidiens : charges familiales, amélioration de leurs conditions d'existence etc... Nous savons en effet, que les planteurs n'ont aucune influence sur les prix des instruments de production et des produits de leur propre travail. Dans ces conditions, investir le surplus agricole dans la plantation reviendrait à miser sur l'incertain. Aussi, pour réduire les risques (inflation dans les produits manufacturés, baisse des cours du cacao et du café) préfèrent-ils investir le reste de leur revenu dans des activités qu'ils peuvent parfaitement contrôler : taxis, maisons en location, boutiques et prêts d'usure.

Les postes de dépenses dans lesquels le revenu agricole est prioritairement affecté montrent que le but premier de la production n'est pas la recherche systématique du profit mais la consommation, c'est-à-dire la reproduction de la cellule familiale. Ainsi apparaît un décalage important par rapport à la production capitaliste qui est d'abord une production de plus-value à des fins d'accumulation. On en déduit que l'économie de plantation villageoise est le biais par lequel l'unité familiale assure sa subsistance dans un contexte monétaire tout comme l'agriculture d'auto-subsistance l'assurait dans le contexte de la société traditionnelle.

2 - Le statut de la terre

Le non-réinvestissement du surplus (dans la plantation) trouve une autre explication dans le statut conféré à la terre et dans les disponibilités de la région en matière forestière.

La terre en pays Akyé, est d'un accès facile pour les autochtones dans la mesure où l'appartenance à la communauté villageoise en est le seul critère. Jusqu'à une date très récente, les défrichements se sont réalisés uniquement en fonction du régime foncier traditionnel basé sur le droit d'usage avec la gratuité d'accès que cela suppose. Du fait du caractère pérenne des cultures commerciales aujourd'hui pratiquées, le principe du droit d'usage s'est transformé de fait en droit de propriété. Malgré cette nouvelle tendance du régime foncier, il n'existe pas de paysans sans terre parmi les autochtones. Ce qui distingue les autochtones les uns des autres, c'est l'importance des domaines forestiers acquis grâce au processus des défrichements renouvelés.

Le fait que la forêt fût en quantité plus que suffisante jusqu'à une époque récente a favorisé ces défrichements extensifs. A cela s'ajoutent les modes d'acquisition de la terre dont les principaux sont : la "libre occupation", et l'héritage. Puisque la vente des terres n'existe pas en pays Akyé, il est plus avantageux pour le planteur de procéder à une croissance homothétique (1) que d'intensifier la production au moyen d'une amélioration continue des capacités de production.

Tout laisse apparaître qu'en pays Akyé, la terre en tant que telle n'obéit pas à la condition minimale pour être considérée comme capital: une marchandise et a fortiori une marchandise produisant une plus-value. Un autre décalage par rapport à l'entreprise capitaliste où tout moyen de production est d'abord une marchandise !

C - Il y a salariat sans capitalisme agraire

Le salariat est une catégorie économique qui a atteint son plein développement dans le système de production capitaliste. Cependant, cette réalité n'autorise pas à conclure que toute forme de production qui fait appel au travail salarié est capitaliste. C'est ce que nous démontrerons dans l'exemple de l'exploitation agricole villageoise.

Cette exploitation comprend, au plan social, une main-d'oeuvre familiale qui la rapproche des exploitations familiales et une main-d'oeuvre rémunérée et étrangère à l'unité domestique, laquelle rappelle à première vue les entreprises capitalistes.

La main-d'oeuvre familiale est constituée par les membres (à quel que degré que ce soit) de la famille du chef d'exploitation : épouses, enfants, frères et soeurs, autres parents etc. Juridiquement ces personnes ne sont pas des salariées, c'est-à-dire qu'aucun contrat de travail libre (écrit ou verbal) ne les lie au chef d'exploitation. Seuls des liens de dépendance personnelle vis-à-vis du chef d'exploitation conditionnent leur participation à la production. Ces liens prédominent et effacent toutes les autres causes de la participation de ces individus au travail productif et en l'occurrence, celles relatives aux nécessités de la reproduction de la force de travail de ces producteurs.

(1) "Accroissement des surfaces sans accroissement des immobilisations par unité de surface" cf. Philippe Mainié. Ouvr. cité p. 33 à 36.

Cette main-d'oeuvre familiale est numériquement faible : moins de 30 % des personnes employées dans les plantations. Les épouses en constituent la majorité. La proportion des femmes est en rapport direct avec leur rôle dans l'économie de plantation villageoise (du moins dans sa logique actuelle). En effet, dans un système agricole où les défrichements renouvelés prennent le pas sur l'intensification, et où la course à la forêt est particulièrement serrée, seul le travail des femmes (semailles, sarclage etc...) permet aux planteurs de soustraire les nombreuses parcelles défrichées d'un seul coup à l'emprise des concurrents, et d'en avoir le contrôle.

Malgré l'importance numérique des femmes, la main-d'oeuvre familiale demeure insuffisante par rapport aux besoins des planteurs. Ceux-ci sont donc contraints de recourir à une main-d'oeuvre rémunérée étrangère à l'unité domestique.

Cette dernière est dans sa majorité originaire de la Haute-Volta. Entre ces manoeuvres et les planteurs existe un contrat de travail libre, le plus souvent un contrat écrit contresigné par un membre de la communauté des manoeuvres. Depuis la suppression du travail forcé et la cessation des activités du SIAMO (1) plus aucune contrainte politique, idéologique ou parentale ne pousse les Voltaïques à émigrer vers la Côte d'Ivoire. Seule la recherche du gain monétaire conditionne ce mouvement migratoire : non seulement les faibles potentialités économiques de leurs pays mais surtout leur position d'hommes démunis des moyens de production essentiels (la terre) dans le pays d'adoption. Tout compte fait, les liens qui attachent les manoeuvres aux planteurs sont d'ordre exclusivement économique et permettent de parler de liberté de vente de la force de travail. Une autre preuve que les manoeuvres disposent librement de leur force de travail est donnée par la grande mobilité des travailleurs, la facilité avec laquelle ils changent d'employeurs d'une campagne à l'autre.

Les manoeuvres agricoles se composent des catégories suivantes :

- les journaliers, les mensuels et les annuels rémunérés en espèces au prorata du nombre de jours ou de mois de travail,
- les contractuels payés en numéraires et à la tâche,
- les Abou-san rémunérés à la fin de la récolte avec 1/3 du produit.

(1) Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Oeuvre.

Cette dernière catégorie, étrangère au système capitaliste, est prédominante dans les plantations du Ketté. Une réalité qui pose un problème théorique : peut-on caractériser de salariat une telle forme de rémunération ? Cette question vient à son heure quand on sait que l'Abou-san est une catégorie économique héritée des sociétés précoloniales agni-ashanti. En son temps nous avons répondu par l'affirmative à cette question (1). Les manoeuvres agricoles du canton Ketté sont, quelle que soit leur catégorie, des immigrés privés des moyens essentiels de production (la terre) et contraints de vendre leur force de travail pour subsister. Cette vente se fait sur la base d'un contrat de travail libre. D'autre part, le tiers du produit qui semble justifier le refus de caractériser l'Abou-san de salaire n'est pas en réalité une rémunération en nature. Composé de produits qui n'entrent pas dans la consommation des manoeuvres, ce tiers est immédiatement convertible en argent. Enfin l'Abou-san, dans le contexte de l'économie de plantation, n'existe que de façon formelle. Il est assujéti par le capital social qui lui dicte une nouvelle rationalité, donc lui donne un nouveau contenu. Ce qu'il traduit aujourd'hui, c'est le mécanisme de vente et d'achat de la force de travail libre au profit de la reproduction élargie du capital social.

La coexistence de plusieurs formes de rémunération (Abou-san et formes de salariat de type capitaliste) doit faire prendre conscience des risques de simplification théorique. En effet, il n'est permis de conclure ni à la reproduction d'un système de production précoloniale, au vu de l'Abou-san, ni au développement du capitalisme dans les plantations villageoises, en se fiant à l'existence du seul salariat. Même si l'Abou-san peut-être qualifié de salariat, on ne peut en déduire qu'il y a capitalisme dans l'agriculture villageoise parce que la définition du capitalisme ne se résume pas à l'équation simpliste : salariat = capitalisme. D'autres éléments sont à prendre en compte : les procédés techniques de production, le modèle de reproduction, le but de la production, l'organisation sociale du travail et en particulier le rôle du planteur dans le procès de production. Les procédés techniques de production sont ceux de la société traditionnelle; le but premier de la production est la consommation, la reproduction de l'unité familiale et non la recherche effrénée du profit ; ce qui fait que fondamentalement la plantation villageoise fonctionne selon un modèle de reproduction simple.

(1) AFFOU Y. (1980 a).

Les planteurs sont des producteurs directs. Malgré l'existence d'une main-d'œuvre familiale et salariée, les planteurs, sauf circonstances exceptionnelles (vieillesse, maladie etc...) participent directement aux travaux productifs. Sur les lieux de production, il n'y a pas de démarcation nette entre la main-d'œuvre et le propriétaire de la plantation surtout que ce dernier travaille très souvent côte à côte avec certains des manoeuvres (les mensuels notamment). Les rôles sociaux restent encore mal déterminés au sein de la plantation ; les fonctions de direction de conception, de gestion comptable et administrative, de surveillance et de production se confondent et se cristallisent autour d'un même individu : le planteur. Ces rôles sont si fortement entremêlés et concentrés dans les mains d'un seul individu que leur autonomie et leur efficacité s'en trouvent compromises. Tel est un autre aspect de la spécificité de l'exploitation agricole villageoise par rapport à l'entreprise capitaliste où toute une organisation technique et sociale rigoureuse scientifiquement conçue est le levier de l'auto-valorisation du capital.

Au niveau du procès immédiat de production, le planteur se présente comme un producteur autonome, le propriétaire juridique et réel de l'exploitation et des moyens de production, le principal exploitateur de la force de travail des manoeuvres. Dès qu'on se situe au plan général du procès du capital social, la position du planteur prend tout une autre signification. On se rend compte alors que le procès immédiat ne révèle que des rapports apparents, rapports au-delà desquels il convient de rechercher l'essence du phénomène étudié.

II - DE LA NECESSITE D'ALLER AU-DELA DES APPARENCES

En considérant le procès général du capital social, on situera plus correctement la plantation villageoise. On verra que le village n'a aucune autonomie économique et que de ce fait, les schémas théoriques fondés sur l'autonomie villageoise ne sont pas opératoires.

A - Du procès général du capital social (1)

Ce procès sera envisagé à deux niveaux de la production immédiate, c'est-à-dire en amont et en aval de cette production.

Le premier niveau concerne l'achat des instruments de production, les orientations politiques, techniques et les objectifs assignés à la production.

Depuis l'introduction des cultures commerciales, le recours au marché par l'obtention des instruments de travail est passé dans les habitudes des planteurs. Désormais tous ces instruments -qu'ils soient simples ou complexes- échappent au contrôle de l'artisanat local. Ils sont devenus le domaine exclusif des pays capitalistes développés, et leurs prix augmentent au rythme de l'inflation que connaissent ces pays. Ce qui handicape financièrement les planteurs et explique le faible niveau de l'équipement.

Pour avoir accès à ces instruments certains planteurs passent par l'intermédiaire des organismes financiers, en l'occurrence la Banque Nationale pour le développement agricole (BNDA). Quoi qu'il en soit, les divers marchés auxquels les planteurs ont recours sont ceux du capital (capital industriel, capital bancaire). Or, l'omnipotence de ces marchés est bien connue. A travers ces marchés, les planteurs se trouvent non seulement liés au capital social mais surtout dominés par lui. On voit donc que l'autonomie révélée par le procès immédiat n'est qu'une apparence. Et cette apparence est très vite décelée dès qu'on sort du cadre étroit du village.

(1) Le capital social est conçu non comme l'ensemble des apports des associés, c'est-à-dire l'ensemble des ressources en espèces et en matériel d'une collectivité, mais plutôt comme l'ensemble des capitaux individuels dans leurs liens, leurs interdépendances réciproques et sans différenciation de leur nature respective.

Dans cette vision plus globale, on se rend compte que l'exploitation agricole est le produit d'une politique consciente d'Etat. La croissance économique de la Côte d'Ivoire étant fondée sur l'agriculture, et particulièrement sur cacao et le café, diverses mesures seront prises en vue d'encourager ces cultures. Dans cette perspective, ont vu le jour des organismes tels la SATMACI, la BNDA et des institutions comme la Coupe Nationale du Progrès, les primes cacao etc...

Le contrôle du procès de production par le capital social et l'Etat concerne aussi les normes de production. Ces normes sont définies au cours des accords internationaux sur ces deux produits. L'espèce plantée est, elle-même, décidée en fonction des goûts des consommateurs et du rendement le plus favorable à une croissance accélérée du pays. Toutes ces tractations échappent aux planteurs qui ne deviennent que de simples exécutants.

La dépendance du planteur vis-à-vis du capital social se situe à un deuxième niveau du procès immédiat : la vente des produits. Comme l'achat des produits manufacturés, la vente du cacao et du café échappe au contrôle de planteurs. Les prix de ces produits sont décidés par la Caisse de Stabilisation en fonction du niveau escompté de la production, de la conjoncture du marché international (que nous savons soumis aux caprices des spéculateurs) et de l'état des réserves de la Caisse.

Du fait de l'absence de négociation préalable entre producteurs et acheteurs, les coûts de production ne sont pas pris en compte dans la fixation des prix au producteur. Ce faisant, l'échange qui a lieu entre le producteur et l'acheteur n'est pas fondé sur un rapport égalitaire ; il est nettement à l'avantage du capital social représenté par les divers organismes intéressés au cacao et au café : les sociétés agro-alimentaires et commerciales, les spéculateurs, l'Etat.

Par le biais de ces rapports de soumission au capital social, l'exploitation villageoise subit une ponction de surplus destinée à la reproduction élargie du capital. Dans le cadre national, c'est grâce à cette ponction que l'Etat arrive à prendre des participations dans les sociétés étrangères installées en Côte d'Ivoire et à entreprendre des investissements économiques et sociaux.

Le fait à mettre en évidence est que les planteurs sont cernés de toute part par le capital social (en amont comme en aval du procès immédiat) ; ils n'apparaissent plus comme propriétaires et employeurs mais comme contremaîtres du capital. En effet, ils ne sont pas les principaux bénéficiaires de la production mais les responsables d'un procès, le procès immédiat, qui profite en priorité et beaucoup plus aux diverses fractions du capital. Il apparaît une dissociation entre la qualité de propriétaire juridique et celle de propriétaire réel : le planteur étant le propriétaire juridique et le capital social le propriétaire réel.

La difficulté de l'analyse réside dans le fait que la propriété juridique est donnée par l'observation immédiate, laquelle masque l'autre aspect : la propriété réelle.

Cette réalité sous-jacente confirme qu'il n'y a pas développement capitaliste de la plantation villageoise et ce, malgré l'existence d'un rapport salarial caractérisé par le procès de vente-achat de la force de travail libre.

Finalement comment caractériser cette exploitation agricole ? De quel schéma théorique peut-on la rapprocher ?

B - Des schémas théoriques non opératoires

- Une économie paysanne ?

Le but premier de l'économie de plantation en milieu villageois -la consommation de l'unité domestique- semble la rapprocher de l'économie paysanne. Ici la consommation est assurée directement par l'exploitation tandis que là, elle l'est en grande partie par l'entremise du marché et cela, du fait du développement des cultures commerciales au détriment des cultures vivrières. Dans ce dernier cas, la vente du cacao ou du café fournit aux planteurs les moyens d'assurer leur subsistance.

Au plan de l'organisation du travail, le planteur fait appel en général à une main-d'oeuvre salariée alors que le paysan se contente de la seule main-d'oeuvre familiale. De plus, une partie du surplus de la plantation est investie dans certaines activités de rente : l'immobilier, le transport, l'usure etc...

Enfin l'exploitation paysanne est de dimension très modeste contrairement à la plantation qui n'a d'autre logique que de s'accroître en surface.

Une petite production marchande ?

Le fait que les planteurs produisent pour le marché des denrées qu'ils ne consomment pas eux-mêmes semble justifier cette homologie. Mais l'observation de la position économique des planteurs les écarte du schéma théorique des producteurs marchands : l'autonomie des planteurs n'est qu'apparente ; ces derniers ne décident pas de la qualité ni de la quantité à produire ; ils n'ont aucun pouvoir de négociation en ce qui concerne les prix de leurs produits ; ils sont dominés en amont et en aval de la production immédiate par le capital social. Alors que la petite production marchande exige plusieurs producteurs marchands autonomes placés dans une situation analogue, et capables d'influer sur le prix par le jeu de la confrontation entre l'offre et la demande, la plantation révèle des rapports non égaux, nettement à l'avantage du capital social. Ici le planteur n'est plus libre propriétaire des instruments de production et de l'exploitation. Et l'autonomie disparaît.

Une économie de cueillette ?

Même si le réinvestissement dans l'exploitation agricole est faible, il n'y a cependant pas aucune raison d'assimiler les planteurs à des cueilleurs. D'abord parce que le planteur est un agriculteur qui investit son énergie humaine dans la perspective d'un revenu à terme. Dans cette activité qu'est l'agriculture, la terre cesse d'être un simple objet de production pour devenir un moyen de production. D'autre part, les instruments utilisés (décortiqueurs, atomiseurs etc...) et les travaux effectivement réalisés dans la plantation (depuis le défrichage jusqu'à la récolte) s'inscrivent en faux contre une telle caractérisation.

Une phase d'accumulation primitive du capital (1) ?

L'économie de plantation villageoise actuelle est-elle le prélude au développement capitaliste dans l'agriculture ? Pour l'instant l'observation faite sur le terrain ne permet pas une telle conclusion. Bien que soumise au capital social, l'exploitation agricole villageoise fonctionne encore sur les bases de

(1) Cf. AFFOU (1979) p. 220 et 221.

certaines formes de production précoloniales. Et, le capital maintiendra ces formes de production tant qu'elles demeureront conformes aux nécessités de sa reproduction élargie.

Au niveau national, l'exploitation agricole est à la base de la croissance économique. C'est en effet, grâce au surplus extorqué aux planteurs que sont réalisés les investissements économiques et sociaux du pays. Mais qualifier ce phénomène d'accumulation primitive apporte plus d'obscurité que de clarté à l'analyse. Car, on se retrouverait en face d'une assimilation de deux situations différentes : celle de l'Europe du XVIIe siècle et celle du canton Ketté actuel. D'un côté l'expropriation des petits paysans au détriment des grands propriétaires et l'institution de lois scélérates contre les pauvres (en fait les expropriés). De l'autre, l'évolution indépendante d'une couche de planteurs vers la grande propriété grâce à leurs initiative et dynamisme individuels, c'est-à-dire sans expropriation préalable de leurs concurrents.

Aucun des schémas qui viennent d'être passés en revue ne répond à la structure et au fonctionnement de la plantation villageoise. Chacun d'eux ne correspond qu'à quelques aspects de cette exploitation. L'assimilation de la plantation à l'économie paysanne se réfère au côté purement familial du facteur travail. Son rapprochement avec la petite production marchande ne tient compte que du caractère commercial des produits récoltés. Sa similitude avec l'économie de cueillette se fonde sur l'aspect technique du procès de travail, autrement dit sur le faible niveau de développement des forces productives. Quant à la caractérisation d'accumulation primitive, elle se fonde sur un parallèle avec la situation européenne à la veille du développement capitaliste.

Accepter l'assimilation de l'économie de plantation villageoise à un quelconque de ces schémas reviendrait à considérer celle-ci comme une unité autonome et à minimiser par la même occasion le rapport de domination-soumission qui la lie au capital social. La démarche correcte consiste à insérer l'étude de l'exploitation villageoise dans un cadre plus vaste dépassant celui du village ou du canton. Ce cadre est la formation sociale ivoirienne, lieu où se réalise la reproduction élargie du capital.

C - Un recours provisoire : le concept de "soumission formelle"

D'une manière générale, la reproduction élargie du capital est assurée simultanément par deux formes de soumission du travail au capital. Historiquement, ces deux formes sont apparues selon un ordre chronologique déterminé : la "soumission formelle du travail au capital" a précédé la "soumission réelle du travail au capital" (1).

La première forme de soumission est l'expression d'une situation économique où les anciens procédés techniques de production persistent sans aucune modification apparente mais où, la nature du travail, les conditions réelles de la production ont changé. Cette forme "correspond donc à un accaparement du travail (de la force de travail) sur la base matérielle de l'ancien mode de production" (2). Basée sur les procédés techniques préexistants, la soumission formelle ne connaît qu'une forme de production de plus-value : la plus-value absolue.

L'autre forme est caractérisée par un changement qualitatif important dans les procédés techniques de production. L'application de la science et de la technique au procès de production, l'emploi du machinisme, la coopération, la division du travail et la production à grande échelle entraînent la socialisation des forces productives. Contrairement à la première, cette forme réunit les conditions pour l'extraction d'une plus-value relative. En un mot, toutes les structures d'auto-valorisation du capital se retrouvent dans la deuxième forme de soumission ; ces structures elles-mêmes, ne se développent qu'à partir de la soumission formelle. La soumission réelle caractérise le mode de production capitaliste évolué. Elle ne correspond donc pas aux caractéristiques de la plantation villageoise à laquelle la première forme seule s'apparente.

Les éléments qui conduisent à une telle affirmation sont les suivants. Les procès de travail et de production caractéristiques de la société précoloniale sont maintenus. La division technique et sociale est très peu poussée et rappelle à plus d'un titre celle du système agricole d'auto-subsistance. Tous les participants à la production exercent toutes les opérations agricoles sans distinction de statut social. Aucune distinction n'est établie entre travail manuel et travail

(1) K. Marx : Un chapitre inédit du Capital. U.G.E. Collection 10/18 1971 p. 191 et suivantes.

(2) Babassana Hilaire : Travail forcé, expropriation et formation du salariat en Afrique Noire P.U.G. 1978 p. 69.

intellectuel. La concentration des individus autour des travaux productifs (défrichage, désherbage, récolte etc...) amenuise l'importance des autres fonctions liées à la production, en l'occurrence les fonctions d'administration, d'organisation technique et de gestion comptable.

Le chef d'exploitation propriétaire de la plantation, ne se démet pas de certaines fonctions au profit des autres travailleurs -par exemple les opérations de production et de surveillance- afin de se consacrer avec beaucoup plus d'entrain aux fonctions de direction et d'organisation du procès de production. Il participe directement aux travaux productifs en même temps qu'il assume ces autres fonctions dont l'importance est de second ordre.

Les procédés techniques de production restent les mêmes qu'en agriculture d'auto-subsistance : culture itinérante sur brûlis, jachères, méconnaissance des engrais, association des plantes sur une même parcelle, semailles faites sans ordre précis et sans intervalles réguliers. C'est la reprise de tous les procédés anciens. Fait qui a été désigné précédemment sous l'expression d'insertion des cultures commerciales dans le système agricole traditionnel.

Le maintien des principes fondamentaux du régime foncier traditionnel demeure actuel malgré l'existence du code foncier ivoirien. Aujourd'hui encore, c'est l'appartenance à la communauté villageoise et l'exécution d'un premier travail de transformation de la nature qui conditionnent l'accès à la terre. Cet accès est exempt de tout procès de vente-achat.

La composition de la main-d'oeuvre utilisée dans les plantations confirme l'existence apparente des formes de production anciennes. D'abord la main-d'oeuvre familiale rappelle le système agricole d'auto-subsistance. La main-d'oeuvre salariée nous renvoie aux captifs pour la simple raison que les planteurs entretiennent avec elle des rapports intimes et quasi familiaux et travaillent côte à côte avec elle. Tout se passe comme s'il se développait une tendance à l'assimilation progressive des manoeuvres aux membres de la famille du planteur ainsi qu'on l'a observé au niveau de la captivité (1). D'autre part la structure de la main-d'oeuvre salariée fait apparaître la prédominance d'un système de rémunération ancien emprunté aux sociétés agni-ashanti précoloniales.

(1) AFFOU Y. (1979) : 1ère partie ch. III section II.

Au total, l'exploitation agricole villageoise fonctionne sur la base matérielle des procès de travail et de production préexistants, lesquels sont sans modification apparente. Cette persistance des formes de production anciennes nous suffit-elle pour affirmer que l'exploitation agricole villageoise remplit les conditions de la soumission formelle du capital au travail ?

Apparemment non. En effet, outre les conditions déjà satisfaites par cette exploitation, -l'existence d'un rapport salarial, c'est-à-dire d'un rapport de vente- achat de la force de travail libre entre le producteur direct et le capital, le maintien des anciens procédés techniques de production -d'autres critères sont à préciser. Il s'agit notamment du contenu du rapport de domination et de dépendance entre le capital et la force de travail. La soumission formelle du travail au capital exclut certaines situations de subordination économique. Lorsque par exemple le capital usuraire avance des matières premières et des instruments de travail -que ce soit en nature ou en argent- au producteur immédiat pour en tirer une plus-value au terme du procès de production, il n'y a pas encore soumission formelle.

L'exemple de la sous-traitance est également à exclure de ce concept ; c'est le cas du capital marchand qui passe une commande à des producteurs immédiats dont il collecte les produits pour les revendre. Pour ce faire, le marchand peut ici avancer soit les matières premières soit l'argent.

La soumission formelle du travail au capital suppose un "assujettissement direct du procès de travail au capital". Il faudrait que le capitaliste s'immisce dans le procès immédiat fonctionnant selon le mode traditionnel. Il doit y intervenir directement, diriger et contrôler ce procès.

En se situant dans le cadre étroit de l'exploitation agricole villageoise coupée du reste de la formation sociale ivoirienne, on remarque que les conditions de la soumission formelle ne sont pas réunies. En considérant le village ou le canton comme une entité autonome, on s'aperçoit que le capital social est extérieur à l'exploitation agricole, et que le planteur est un producteur indépendant, libre vendeur du produit de son travail.

Si on fait abstraction du capital social, le seul qui se reproduit à une échelle large, pour ne considérer que le rapport social (capital) local entre planteurs et manoeuvres, on aura l'impression qu'il y a soumission formelle dans la mesure où le travail des manoeuvres dépend du "capital paysan". Mais là encore, la position sociale du planteur et le fonctionnement de la plantation nous interdisent cette caractérisation; le planteur n'étant pas capitaliste, la condition d'intervention directe du capitaliste dans le procès immédiat n'est pas satisfaite.

Il reste à s'élever au niveau de la formation sociale ivoirienne et du capital social. C'est le seul cadre où l'on décèle le rapport réel de domination et de soumission entre le capital (considéré dans son entier) d'une part et le travail des manoeuvres et des planteurs (puisque'ils sont eux-mêmes producteurs directs) d'autre part. En effet, les instruments de production utilisés dans les plantations, les crédits accordés à quelques planteurs, les normes techniques et la qualité des produits imposées aux planteurs, les primes cacao et la Coupe Nationale du Progrès -le tout au plus grand bénéfice des industries agro-alimentaires et de l'Etat- ne sont que la matérialisation de l'intervention directe du capital social dans le procès immédiat. Dans ces conditions, on saisit l'apparement de l'exploitation villageoise à la forme de soumission formelle du travail au capital.

Conclusion

La plupart des schémas théoriques auxquels on rattache ordinairement l'économie de plantation ne sont pas opératoires parce qu'ils dérivent d'une projection des modèles occidentaux sur la réalité africaine. Les qualificatifs de "capitalisme agraire" de "propriétaires absents", de "féodalité" qu'on rencontre çà et là dans la littérature sociologique et économique intéressant l'Afrique en est une convaincante illustration.

Nombreux sont les travaux de recherche qui, parce que basés sur cette démarche, s'écartent de la réalité africaine et cela, à mesure que les auteurs se font les fidèles répétiteurs de leurs prédécesseurs. Ces derniers deviennent pour les premiers de véritables maîtres à penser sur le plan théorique. Ainsi, quelque soit le terrain d'enquête, on ramène tout aux théories des maîtres à penser. L'emploi des termes "embryon", "germe" et surtout du préfixe "proto" facilite cette acrobatie intellectuelle.

Il est un fait, que les théories rendent rarement compte avec fidélité de la réalité dans toute sa complexité. Raison pour laquelle les conclusions doivent être assez nuancées. Mais, cette prudence ne justifie pas certaines analyses acrobatiques fondées sur les termes "embryon", "proto" etc qui rassurent moins le lecteur qu'ils ne sèment la confusion et le doute dans son esprit.

Si depuis les premières études de Samir Amin (1), les chercheurs avaient osé reprendre certaines enquêtes de terrain à zéro, nous aurions très certainement franchi l'étape qui consiste à ressasser sans nuance aucune les thèses sur l'existence d'une "bourgeoisie rurale issue de la chefferie traditionnelle". On aurait compris -et les enquêtes du canton Ketté le confirme- qu'une différenciation s'imposait au niveau des grands planteurs : d'un côté les planteurs villageois, producteurs directs dont le but premier est loin d'être la recherche systématique du profit et de l'autre, les planteurs en même temps fonctionnaires ou hommes politiques qui eux, sont condamnés à l'absentéisme du fait de leurs multiples occupations, et ayant en vue la recherche du profit maximal.

(1) Cf. ses études sur l'agriculture en Afrique et surtout sur le "développement du capitalisme en Côte d'Ivoire".

Si cette distinction avait été faite, elle aurait contribué à faire avancer le débat sur la fonction de chacune de ces deux catégories dans le procès général de valorisation du capital social plutôt que de l'immobiliser autour de la recherche d'une bourgeoisie agraire.

Un autre grand défaut des schémas théoriques de référence est de considérer séparément chacun des aspects du phénomène étudié sans voir leurs liens d'interdépendance.

Dans notre cas précis, les aspects en question représentent des relations sociales -rapports entre agents, sociétés, institutions intéressés au cacao et au café- dont il importe de préciser la nature. On a souvent tendance à confondre les relations sociales visibles ou immédiates avec les structures sociales, c'est-à-dire la réalité sous-jacente aux relations apparentes. Or, toute démarche scientifique exige que l'on se démarque résolument de l'empirisme pour rechercher l'essence des faits observés, essence qui n'est atteinte qu'en envisageant le phénomène étudié (si local soit-il) comme un élément d'un phénomène social total. Ce qui, évidemment, ne veut pas dire que la logique interne de l'objet d'étude (phénomène social local) doit être négligée, mais seulement qu'on ne doit pas s'y cantonner. C'est cette démarche que nous avons tenté de suivre à travers le plan de ce texte, démarche que le concept de "soumission formelle" a l'avantage de mettre en évidence.

AFFOU Y.

Octobre 1980

Bibliographie

- AFFOU Yapi : Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social. Une introduction à l'organisation socio-économique akyé. ORSTOM, Centre de Petit Bassam. 1979.
- AFFOU Yapi : Le salaire : une question de forme ? A propos de l'Abou-san. ORSTOM, Centre de Petit Bassam. Août 1980 (a).
- AMIN Samir : L'agriculture africaine et le capitalisme. Editions Anthropos 1975.
- AMIN S. et Kostas VERGOPOULOS : La question paysanne et le capitalisme. Editions Anthropos 1975.
- BABASSANA Hilaire : Travail forcé, expropriation et formation du salariat en Afrique Noire. P.U.G. 1978.
- MAINIE Philippe : Les exploitations agricoles en France : Collection "Que sais-je". P.U.F. 1971.
- MARX Karl : Le Capital, Livre III tome 3. Editions sociales 1977.
- MARX Karl : Un chapitre inédit du Capital. U.G.E. Collection 10/18, 1971.